

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 27 juin 2023

N° 2023-4

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le vingt-sept juin deux mil vingt-trois.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire – Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mme WIERZBICKI Carine - M. MERCIER Tristan - Mme SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime.

Etaient absents : Mme RICAUD HERVE Anne qui a donné procuration à M. BOSSARD Pierre – Mme BRETON Valérie - Mme CONGAR Valérie qui a donné procuration à Mme CORLOSQUET Karine - Mme BESSON Camille qui a donné procuration à Mme SEGALEN Nathalie - M. LE JEUNE Clément qui a donné procuration à M. GUEGUEN Maxime - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé 6, Pont du Châtel en Plouider, cadastré à la section C numéro 2 525, C numéro 2 522, C numéro 1 175, C numéro 1 176, C numéro 2 524 et C numéro 2 523 d'une contenance d'environ 1 055 m² et appartenant à Monsieur FROGER Yann.

Décision municipale

N° 3-2023 du 26 juin 2023

Il s'agit d'une décision municipale prise par délégation en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020 pour l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation partielle de la salle omnisports.

Les travaux sont confiés à :

- . Lot n° 1 : Désamiantage : entreprise Liziard de Plouédern pour un montant de 8 765,00 € HT, soit 10 518,00 € TTC ;
- . Lot n° 2 : Démolitions : entreprise Liziard de Plouédern pour un montant de 9 870,00 € HT, soit 11 844,00 € TTC ;
- . Lot n° 3 : Gros œuvre - Maçonnerie : entreprise Méthodes et Construction de Ploudaniel pour un montant de 17 180,09 € HT, soit 20 616,11 € TTC ;
- . Lot n° 4 : Charpente - Bardage : entreprise Bervas Sébastien de Tréfléz pour un montant de 25 024,50 € HT, soit 30 029,40 € TTC.
- . Lot n° 5 : Couverture - Bardage métallique : entreprise Le Mestre Frères de Kernilis pour un montant de 13 344,69 € HT, soit 16 013,63 € TTC.
- . Lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium : entreprise Miroiterie 4M de Saint-Martin des Champs pour un montant de 19 864,00 € HT, soit 23 836,80 € TTC.
- . Lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois : entreprise Quéméneur de Guilers pour un montant de 17 195,00 € HT, soit 20 634,00 € TTC.
- . Lot n° 8 : Doublages - Cloisons - Plafonds : entreprise Quéméneur de Guilers pour un montant de 22 038,20 € HT, soit 26 445,84 € TTC.
- . Lot n° 9 : Faux plafonds : entreprise Le Gall Plafonds de Brest pour un montant de 10 722,26 € HT, soit 12 866,71 € TTC.
- . Lot n° 10 : Revêtement de sol - Faïence : entreprise Salaün de Guipavas pour un montant de 25 311,61 € HT, soit 30 373,93 € TTC.
- . Lot n° 11 : Plomberie - Sanitaire - Ventilation : entreprise Squiban de Plougastel-Daoulas pour un montant de 18 400,00 € HT, soit 22 080,00 € TTC.
- . Lot n° 12 : Electricité - Chauffage : entreprise Squiban de Plougastel-Daoulas pour un montant de 15 000,00 € HT, soit 18 000,00 € TTC.
- . Lot n° 13 : Peinture - Nettoyage : entreprise Concept Peinture de Guipavas pour un montant de 5 488,99 € HT, soit 6 586,79 € TTC.
- . Lot n° 14 : Occultation : entreprise Cybstores technostor ljm de Brest pour un montant de 885,50 € HT, soit 1 062,60 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 209 089,84 € HT, soit 250 907,81 € TTC.

Mme LAGADEC rappelle qu'une somme de 257 430 € a été inscrite au budget primitif pour les travaux.

M. ABIVEN remercie les différents acteurs qui ont permis d'aboutir à la conclusion de cet appel d'offres lancé il y a quelques mois. Il précise que certains lots ayant été infructueux il a fallu relancer un appel d'offres.

Les travaux vont débuter au début du mois de septembre prochain et devraient durer 9 mois. Les plans ainsi que le planning des travaux ont été présentés aux associations utilisatrices de la salle samedi dernier. Les élus attendent un éventuel retour de leur part. L'objectif est de ne pas gêner les associations dans leurs activités, c'est pourquoi les travaux ne débutent qu'en septembre car l'entreprise de maçonnerie ne pouvait pas intervenir avant cette date.

M. ABIVEN rappelle que l'idée du réaménagement est de créer un espace dédié aux jeunes et une salle pour les associations utilisatrices des lieux. Le confort thermique de la salle de sports sera amélioré car les locaux vont être isolés des vents froids.

La commune a obtenu une subvention de 30 000 € du Conseil Départemental pour mener à bien ce projet.

1°) Subventions aux associations et organismes pour 2023

Mme LAGADEC présente à l'assemblée les propositions de la commission Finances, réunie le 3 mai 2023, pour l'attribution des subventions 2023.

La commission propose qu'une somme totale de 10 530 € soit attribuée aux associations et organismes de la commune. Mme LAGADEC remercie les associations communales pour leur implication des animations de la commune. Il a été rappelé aux associations de solliciter les communes extérieures lorsque des adhérents y résident. Elle ajoute que la mairie contribue également à la vie des associations par la mise à disposition de nombreuses infrastructures et par le temps que le personnel communal consacre à les aider. Elle donne des précisions sur l'octroi de la subvention à l'APEL de Notre Dame de la Sagesse : 20 € pour les 54 enfants, soit 1 080 € auquel a été déduite la rémunération de Théo MARTO qui accompagnait les enfants durant le voyage en Dordogne.

Le montant proposé pour les associations extérieures à la commune s'élève à 830 €. Elle explique que la commission propose d'allouer un montant de 20 € par adhérent mineur lorsque l'activité n'est pas dispensée dans la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, (n'ont pas pris part au vote MM. MAZE David et SIMON Bernard membres du bureau d'une association concernée) :

- ACCORDE une subvention aux associations ou organismes suivants :

Amicale Cycliste de Goulven-Tréfléz-Plouider	250 €
Centre Communal d'Action Sociale de Plouider	3 000 €
Crinières au vent	250 €
Plouider Basket Ball – Côte des Légendes	1 000 €
Gâs de Plouider – Club de football	2 000 €
Henchou Gwechall	1 000 €
Les Amis du Livre	250 €
Patin Club Plouider	800 €
Commerçants et artisans de Plouider et communes limitrophes	700 €
Société de chasse Plouider - Goulven	400 €
Petites Mains des Légendes	80 €
APEL Ecole Notre Dame de la Sagesse (Voyage en Dordogne)	550 €
Plouider Sport Nature	250 €
Dojo - Lesneven	200 €
Fondation du patrimoine	200 €
Handball de Lesneven	180 €
Association Gymnastique Rythmique Kernilis Côte des Légendes	40 €
AAPPMA Pays des Abers Côte des Légendes - Plabennec	150 €
Club de tir à l'arc de Plounéour Trez	20 €
Twirling de Lesneven	40 €
TOTAL	11 360 €

2°) Les Ribin' de l'imaginaire

. Convention avec Tourisme Côte des Légendes Nord Bretagne

Mme LE LUHANDRE explique le contexte de cette demande de subvention concernant l'installation artistique sur la commune en lien avec l'office de tourisme Côte des Légendes Nord Bretagne.

Les projets artistiques Les Ribin' de l'imaginaire consistent dans la conception et la réalisation d'œuvres d'art semi-pérenne (3 ans) aux abords d'un chemin de randonnée. L'idée est de permettre de transformer l'espace rural et les paysages grâce à la création artistique. Cette année est la cinquième saison des Ribin' de l'imaginaire.

La commune de Plouider participe cette année à ce projet. Les artistes retenus pour la commune sont Gwénolé Gasnier et Hellène Goulier de l'agence GG de Morlaix. L'œuvre s'inspire de la légende de l'herbe de l'oubli et est installée sur le chemin de randonnée entre Kerbiquet et Poul Sant Dider.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 18 295 €. L'office de tourisme prend en charge les frais de production de l'œuvre qui se montent à 6 500 €. Le projet est financé par la Communauté Lesneven Côte des Légendes, le Conseil Départemental et la commune qui est sollicité pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ACCORDE une subvention de 500 € à l'office de tourisme pour l'œuvre produite dans le cadre des Ribin' de l'Imaginaire 2023 sur la commune de Plouider.

Mme LE LUHANDRE déplore, comme l'ensemble du Conseil Municipal, les dégradations qui ont été faites lors du week end de l'inauguration de l'œuvre. Elle précise qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie par l'office de tourisme.

La commune de Guissény était également pressentie cette année pour disposer d'une œuvre, mais aucun des projets présentés n'a retenu l'attention du jury.

3°) Régularisation de l'état de la dette de la trésorerie

Mme LAGADEC expose :

Le service de gestion comptable de Landerneau a constaté des différences entre les comptes 1641 (emprunt en euros) et 168751 (Dette du GFP de rattachement) de la commune et les leurs.

Au 31 décembre 2022, les différences s'élèvent à - 0,08 € pour le compte 1641 et à 4 638,71 € pour le compte 168751.

Les services des deux structures ont fait des recherches pouvant expliquer ces différences mais elles se sont avérées infructueuses. La collectivité doit donc autoriser le comptable à passer les opérations non budgétaires permettant de solder ces montants :

- débit au compte 168751 et crédit au compte 1068 pour 4 638,31 €
 - débit au compte 1068 et crédit au compte 1641 pour 0,08 €.
- Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le résultat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE le comptable à passer les opérations non budgétaires ci-dessus.

4°) Baie de Guissény

. Zone à classer en enjeu sanitaire

La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) a réalisé en 2022 un profil de baignade des plages du Lerret à Kerlouan, La Croix et Barrachou à Guissény permettant d'identifier les sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade de ces plages.

Le bilan et le plan d'actions ont été présentés à la DDTM29, la DDPP, l'ARS, la Mairie de Guissény et le SAGE du Bas Léon lors d'une réunion le 20 février 2023 dans les locaux de la CLCL. La contamination microbiologique d'origine humaine a été clairement établie.

La CLCL est compétente en assainissement individuel depuis 2006 et en assainissement collectif depuis 2020.

Afin de réduire les sources de pollution en lien avec l'assainissement, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Extension du réseau d'assainissement collectif : mise en service des réseaux par tranche de 2019 à 2021. Le délai de raccordement pour un bâti existant est de 2 ans. Au-delà du délai, l'utilisateur sera astreint à une pénalité équivalente à deux fois la redevance assainissement.
- Mise en place de bâches de stockage équivalent au débit de pointe de 2 heures sur 29 postes de relevage des eaux usées.
- Mise en place d'une pénalité annuelle équivalente à 400 % de la redevance de contrôle périodique en assainissement individuel, après constat du dépassement du délai de mise en conformité des installations polluantes (rejet d'eaux usées en surface).

Toutefois, il apparaît qu'un certain nombre d'installations non conformes (incomplètes, présentant des dysfonctionnements importants) ne sont pas soumises à une obligation de travaux hors du cadre très restreint des ventes.

Un classement des zones 1 et 2 (voir carte jointe) en zone à enjeux sanitaires et environnementaux permettrait d'imposer à l'utilisateur un délai de 4 ans à compter de la date de contrôle, pour mettre aux normes son installation d'assainissement individuel. Au-delà du délai de 4 ans, la pénalité annuelle de 400 % serait applicable, conformément au règlement de service de l'assainissement individuel en vigueur. La commune de Plouider est concernée dans sa partie Ouest à partir de la RD 770 (Kerdives, Créyen, Kéréolé).

L'objectif de ce classement est la réouverture de ces plages au public. M. le Maire indique qu'il faut plusieurs années de résultats positifs avant que les plages soient de nouveau ouvertes au public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE la demande de classement de la commune en zone à enjeux sanitaire.

M. Le Maire ajoute que les sources de pollution sont multiples : animales (oiseaux, ragondins...), humaines ou agricoles. Au niveau des agriculteurs un plan d'actions est mis en place en complément de celui existant pour la lutte contre les algues vertes. L'animateur du bassin versant du Quillimadec a l'obligation de visiter l'ensemble des agriculteurs concernés pour mettre en place des actions visant à réduire les pollutions d'origine agricole. Ces actions doivent être menées dans un délai de 3 ans.

Une quinzaine d'analyses bactériologiques vont être réalisées pour essayer d'identifier l'origine des pollutions. Le souhait de la CLCL est de réaliser ces analyses en amont et en aval de l'ensemble des affluents du Quillimadec pour en déterminer exactement l'origine.

5°) Gestion de la digue Rousseau

M. le Maire explique la problématique des inondations sur les communes de Goulven et Tréfléz et sur le système d'endiguement de la Digue Rousseau. Une partie de la digue Rousseau est de la compétence de la Communauté Lesneven Côte des Légendes et l'autre partie est de la compétence de Haut Léon Communauté. Une convention a été passée en mai 2023 entre les deux communautés et le Syndicat des Eaux du Bas Léon pour lui déléguer la compétence Prévention des inondations sur le système d'endiguement.

Un seul gestionnaire doit être identifié pour l'exploitation, le suivi et l'entretien du système d'endiguement.

M. le Maire présente le projet de gestion envisagée :

Convention de délégation de la compétence prévention des inondations au Syndicat des Eaux du Bas Léon

- Périmètre du système d'endiguement : la digue Rousseau, la digue du parking, un ouvrage hydraulique comprenant 3 clapets antimarrée et 3 clapets de secours
- Durée de la convention : 6 ans reconductible tacitement
- Clés de répartition du financement : 47 % CLCL, 53 % HLC.

Convention entre le SEBL et les communes de Tréfléz et Goulven pour définir leur participation dans le cadre de leur pouvoir de police générale de surveillance de l'état de la digue, la gestion des situations d'alerte, de la manipulation annuelle des clapets et des vannes.

Transfert de l'ouvrage du Conservatoire du littoral aux EPCI par une convention de superposition d'affectation du domaine public.

6°) Espace Rencontres

. Intervention du CAUE

M. le Maire propose de faire appel aux conseils du CAUE pour réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement des étages de l'Espace Rencontres dans le but d'y créer des logements. Son intervention peut comprendre un estimatif des travaux à prévoir.

M. le Maire indique que le Conseil Régional va délibérer sur son programme « Bien vivre partout en Bretagne » à la fin du mois pour la période 2023/2025. L'un des trois axes envisagés est d'adapter l'offre de logements. L'aménagement des étages de l'Espace Rencontres entrerait dans ce programme.

Une enveloppe budgétaire sera allouée à la Communauté Lesneven Côte des Légendes qui devra retenir un certain nombre de projets sur son territoire et qui répondront aux critères du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- SOLLICITE les conseils du CAUE pour l'aménagement des étages de l'Espace Rencontres.

M. le Maire précise que l'intervention du CAUE est gratuite comme la commune adhère à cet organisme.

7°) Compte rendu des commissions

- Commission « Vie sociale et associative »

Mme CORLOSQUET rappelle les manifestations programmées par la commission :

- Matinée de signature des licences pour les clubs sportifs le dimanche 2 juillet prochain.
- Randonnée des familles le dimanche 9 juillet à 10h avec pique-nique à l'issue de la randonnée. Départ du Lein. Mme Corlosquet invite les membres du Conseil Municipal à participer à cette manifestation.
- Deux balades contées vont être à nouveau proposées cet été avec l'association ADDES des monts d'Arrée. L'une en juillet et l'autre en août en nocturne.

- Le Forum des associations se tiendra le samedi 26 août prochain à la salle omnisports de 10h à 17h. Seize associations seront présentes. Elles organiseront leur stand comme elles le souhaitent, rien n'est imposé. Le but de cette journée est de faire découvrir le dynamisme et les activités proposées par le tissu associatif, de recruter des adhérents et aussi des bénévoles. La municipalité proposera aux bénévoles un petit déjeuner ainsi qu'un apéritif à l'issue de la manifestation. Les clubs de basket et de patin assureront la restauration du midi, l'association des commerçants tiendra le bar.
- Comme tous les ans, le CCAS va participer à la Semaine Bleue en octobre. Le thème cette année est Vivre ensemble. Le CCAS va proposer une initiation d'activité physique adaptée le 4 octobre prochain.
- Le centre socioculturel de Lesneven a souhaité organiser un Repair Café à Plouider. Il s'agit de réparer de petits appareils pour leur permettre de fonctionner à nouveau plutôt que de les jeter. Cette animation aura lieu le 14 octobre à l'espace Roger Calvez.
- Commission « Culture »
Mme LE LUHANDRE présente les deux prochaines expositions qui se tiendront dans la salle du Conseil Municipal :
 - Claudie Baran entre le 15 juillet et la fin août. Le vernissage se tiendra le 15 juillet prochain.
 - Pierre Chanteau exposera à l'automne des photographies des yeux en céramique qu'il a installés sur le littoral finistérien.
 Le Groupe Ouest de Plounéour Brignogan Plages a pris contact avec Mme LE LUHANDRE pour envisager la diffusion du festival du court métrage européen à la chapelle Saint Fiacre le 17 octobre prochain. L'organisme a pris contact avec les représentants de la paroisse de Lesneven pour lui présenter ce projet.
Une conférence sera organisée le 20 octobre sur le thème du train patate en lien avec le spectacle qui aura lieu sur ce même thème le 22 octobre.
- Commission « Equipement et entretien du patrimoine communal »
Les travaux de la chapelle Saint Fiacre avancent selon le planning établi. M. ABIVEN rappelle aux membres du Conseil Municipal la tenue de la réunion publique à la chapelle le 6 juillet prochain à 18h.
- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »
Une rencontre va avoir lieu avec les membres de l'OGEC concernant la convention qui les lie à la commune pour l'utilisation de la cantine. Les nouveaux membres de l'association n'ont pas connaissance de cette convention.
Une nouvelle directrice va diriger l'école à la prochaine rentrée scolaire.
La commission a pris connaissance de la vie de la crèche : difficultés rencontrées par l'équipe le soir car beaucoup de bébés sont présents et demandent plus d'attention. Béatrice RIOUALEN viendra en soutien certains soirs pour renforcer l'équipe en remplacement du ménage fait à la mairie. Françoise PRONOST va entamer une reconversion professionnelle, suite à des soucis de santé.
A la demande de la commission qui souhaitait que des animations Jeunesse se déroulent en juin, M. MAZE s'est rapproché de l'association Familles de la Baie. Celle-ci lui a indiqué que les accueils de loisirs n'étaient pas autorisés à faire des animations en juin. D'autres pistes pourront peut-être être envisagées l'année prochaine.
Vue le peu de fréquentation de l'activité Baby Gym cette année, la commission a souhaité y mettre fin. Elle réfléchit, en lien avec Théo MARTO, pour proposer d'autres activités à la rentrée : gym adultes, événement ponctuel pour les jeunes...
- Commission « Gestion de l'espace communal »
La commune sera visitée le 7 juillet prochain par des professionnels du label Villes et Villages Fleuris.
M. SIMON Stéphane indique qu'une réunion a lieu le jeudi 29 juin prochain avec le service Eau de la Communauté Lesneven Côte des Légendes pour organiser les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable qui sont en amiante. Ces travaux vont démarrer en septembre

prochain et ils sont réalisés en amont des travaux d'aménagement routier de cette rue. Les riverains de la Rue pourraient subir des désagréments car le réseau d'eau potable est situé des deux côtés de la rue.

8°) Questions diverses

- Réhabilitation de la décharge du SIVOM de la Côte des Légendes

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ancienne décharge du SIVOM de la Côte des Légendes va être dépolluée. Les déchets enfouis représentent environ 80 000 m³. L'ensemble des déchets va être trié. Cette réhabilitation sera entièrement prise en charge par l'Etat.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 15.